



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-troisième session

28 février-2 mars 2012

Point 4 h) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information : coordination et intégration des programmes statistiques

Travaux du Comité de coordination des activités de statistique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Comme la Commission de statistique l'a demandé à sa quarante-deuxième session (voir E/2011/24), on trouvera récapitulées dans le présent rapport les principales conclusions des dix-septième et dix-huitième sessions du Comité de coordination des activités de statistique, tenues respectivement à New York, le 21 février 2010, et à Luxembourg, du 7 au 9 septembre 2011. La Commission de statistique est invitée à tenir compte des vues du Comité lors de ses débats sur les points pertinents de son ordre du jour et à prendre acte du présent rapport, notamment du projet d'inventaire des normes statistiques mondiales.

* E/CN.3/2012/1.



I. Introduction

1. Le Comité de coordination des activités de statistique a tenu deux sessions en 2011. Sa dix-septième session a eu lieu le 21 février 2011 à New York, durant la quarante-deuxième session de la Commission de statistique, et sa dix-huitième, qui était organisée conjointement par l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), s'est déroulée à Luxembourg, du 7 au 9 septembre 2011. Les deux sessions ont été coprésidées par la CNUCED (Henri Laurencin, Chef de la Section des statistiques et données de développement de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement) et EUROSTAT (Pieter Everaers). Le présent rapport en résume les principales conclusions.

2. Outre l'organisation de ses deux sessions annuelles, le Comité s'emploie activement, durant l'intervalle qui sépare ces réunions, à examiner, par la voie d'un réseau d'équipes spéciales, la suite qui a été donnée aux décisions prises lors des sessions ordinaires. Les équipes en place choisissent les modalités de travail qui leur conviennent le mieux et tiennent leurs propres réunions. C'est ainsi que des progrès concrets sont accomplis dans les domaines sur lesquels le Comité se penche actuellement, à savoir le développement de pratiques communes en matière de gestion des ressources humaines, la gestion de la qualité, l'utilisation de sources de données différentes, la publication de microdonnées et les statistiques sur la sécurité alimentaire. En outre, les équipes spéciales travaillent à l'élaboration d'outils de coordination spécifiques, comme ceux qui permettent de rendre compte des activités de coopération technique et certains produits complexes concrets tels que les inventaires des normes statistiques mondiales. On trouvera dans les paragraphes qui suivent une description plus détaillée de toutes ces activités. Les équipes spéciales présentent dans des documents les progrès et les résultats obtenus dans le cadre de leurs travaux et en rendent compte au Comité pris dans son ensemble afin que celui-ci prenne des décisions à ses sessions ordinaires. La Division de statistique de l'ONU qui assure le secrétariat du Comité coopère avec les coprésidents, facilite la communication entre ses membres, établit les rapports relatifs aux travaux de ses sessions ordinaires ainsi que son rapport annuel à la Commission de statistique; en outre, elle tient à jour la page du Comité qui figure sur son site Web (http://unstats.un.org/unsd/acsub-public/workpartner_ccsa.htm).

II. Composition

3. À sa dix-septième session, le Comité a examiné une demande officielle d'admission soumise par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés. Le représentant du Haut-Commissariat a présenté brièvement le programme statistique de l'entité et affirmé son attachement aux « principes gouvernant les activités de statistique internationales ». Conformément à son mandat, le Secrétaire du Comité a confirmé que le quorum fixé à deux tiers des membres actuels du Comité était atteint. Le Haut-Commissariat a ensuite été admis au Comité sur décision unanime et félicité par les coprésidents.

4. Le Comité compte désormais 38 membres (voir liste à l'annexe I), dont 33 qui ont assisté à au moins une session en 2011.

III. Travaux du Comité de coordination des activités de statistique

A. Session extraordinaire sur la qualité et la diffusion des statistiques

5. En marge de sa dix-huitième session, le Comité a organisé une session extraordinaire d'une demi-journée sur la qualité et la diffusion des statistiques intitulée « Meilleures pratiques de communication des statistiques : mettre les statistiques au service des usagers », avec des intervenants du Comité mais aussi d'autres horizons, à savoir des représentants de Google et de Bloomberg News. Organisée conjointement par EUROSTAT et la Banque centrale européenne, cette session était présidée par le Directeur général adjoint des statistiques à la Banque centrale européenne (Werner Bier). Elle s'est déroulée en deux parties.

6. Lors de la première partie, axée sur l'utilisation des sites Web comme des voies de communication, des représentants d'EUROSTAT, de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de la CNUCED ont fait des interventions. La deuxième partie était consacrée au thème de la communication avec les principaux usagers et les médias, avec des interventions de Google, de la Banque centrale européenne et de Bloomberg News.

7. Le thème des mesures à prendre pour mettre les statistiques au service des usagers a été examiné selon les points de vue des différents usagers. Les organisations font de plus en plus d'efforts pour identifier les groupes d'usagers venus de l'extérieur, leurs besoins en matière de statistiques et leur mode de travail afin de formuler des stratégies pour produire à leur intention des statistiques adaptées. S'il est parfois aisé d'opérer des déductions à partir du mandat officiel d'une organisation, la plupart des besoins des usagers extérieurs ne sont pas pleinement connus. Il a été souligné que la communication des statistiques aux usagers extérieurs devait être l'occasion d'un véritable dialogue pour que les statisticiens puissent comprendre les besoins des usagers et que les producteurs de statistiques informent leurs usagers des données à leur disposition. La plupart des organisations adaptent leur diffusion électronique ou leur site Web à leurs principaux usagers et, à de rares exceptions près, diffusent les données qu'elles produisent elles-mêmes. Il est par ailleurs apparu que les nouveaux outils technologiques ne sont pas toujours exploités de manière efficace. Le problème de la compétition entre différentes sources de données et des diverses politiques appliquées en matière de prix au niveau de la diffusion des données a aussi été évoqué.

8. Le Comité reconnaît qu'il est important de mettre à profit les sites Web qui offrent une des principales voies de communication avec les usagers extérieurs. Il estime que cela suppose aussi d'engager un dialogue nourri avec les usagers pour déterminer leurs besoins et les outils qui peuvent les aider. Il serait souhaitable de faire connaître les conclusions tirées en la matière au sein du Comité.

B. Capital humain

9. Après une session extraordinaire sur le capital humain organisée en marge de sa seizième session à Vienne en 2010, le Comité avait décidé de créer deux équipes spéciales pour relever les défis existants en ce qui concerne la gestion des ressources humaines dans le cas spécial des organisations internationales. Placée sous la direction de l'Organisation mondiale du commerce, l'équipe spéciale 1 était chargée d'explorer les meilleurs moyens de constituer des réserves de talents et d'examiner les expériences pertinentes dans ce domaine. L'équipe spéciale 2, dirigée par la Division de statistique, devait s'intéresser de son côté à la formation des statisticiens internationaux, aux échanges de personnel et à la mobilité professionnelle. Elles ont toutes deux présenté des rapports d'activité à la dix-septième session et des rapports plus détaillés à la dix-huitième session.

10. S'agissant de l'équipe spéciale 1, les débats lors de la dix-huitième session ont été axés sur les questions suivantes :

a) Si les travaux des statisticiens internationaux ont beaucoup de points en commun, ils sont aussi par certains aspects divergents du fait du type et de la taille des organisations internationales, les institutions spécialisées ayant besoin de statisticiens aux compétences plus pointues. À cet égard, l'importance croissante des savoirs conceptuels et la nécessité de communiquer et traduire l'information pour la rendre compréhensible a été soulignée;

b) En établissant les profils d'emploi des statisticiens internationaux, le groupe ne devrait pas seulement se limiter aux postes à la classe de début mais aussi aux postes de statisticien avec 10 ans d'expérience;

c) On a considéré que l'établissement de certain types ou catégories de profils d'emploi facilitait la mobilité et l'échange de personnel entre organisations, que celles-ci encouragent de plus en plus. À cet égard, le projet consistant à constituer un réseau de statisticiens internationaux a été vu comme une initiative parallèle à l'établissement de ces profils d'emploi;

d) Il importe d'étudier les moyens de toucher les universitaires;

e) Le Comité devrait envisager de faire part de ses conclusions sur les besoins en statisticiens internationaux lors de la prochaine conférence de l'Association internationale pour les statistiques officielles, Kiev, en 2012.

11. Le Comité a prié l'équipe spéciale 1 d'établir, en collaboration avec le réseau de statisticiens des organisations internationales, des profils d'emploi types pour les statisticiens internationaux afin de mieux communiquer leurs travaux. Le Comité a par ailleurs prié l'équipe spéciale de faire des propositions concrètes pour multiplier les contacts avec les universitaires et les instituts de formation compétents et collaborer davantage avec eux.

12. Pour ce qui est des travaux de l'équipe spéciale 2, les débats ont essentiellement porté sur les stratégies de perfectionnement en vigueur. À l'heure actuelle, les échanges de personnel et dispositifs en place à cet effet sont rares. Le Comité a prié l'équipe spéciale 2 de finir d'étudier les possibilités de formation des statisticiens internationaux et de diffuser cette information sur le site Web du Comité. Elle l'a également prié de recenser les pratiques et les expériences qui se sont avérées fructueuses en matière d'échange de personnel et de mobilité

professionnelle, ainsi que les principaux obstacles rencontrés. Par ailleurs, le Comité a prié l'équipe spéciale de faire des propositions concrètes pour élargir ces possibilités, notamment en sollicitant davantage les services des ressources humaines compétents.

13. Les deux équipes spéciales doivent faire rapport au Comité à sa dix-neuvième session.

C. Création d'un réseau de statisticiens travaillant dans les organisations internationales

14. Le Comité a créé une équipe spéciale chargée, sous la direction de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de mettre en place une structure et d'examiner les aspects administratifs, juridiques et financiers de l'établissement d'un réseau de statisticiens travaillant dans les organisations internationales.

15. À sa dix-septième session, le Comité a approuvé la proposition de l'équipe spéciale de créer un secrétariat intérimaire du réseau, parrainé par EUROSTAT, et de nommer un représentant de la Banque mondiale (Misha Belkindas) chef et coordonnateur du projet. Outre le secrétariat et le chef de projet, le réseau a continué de s'appuyer sur le groupe de référence qui a été créé avant la seizième session du Comité.

16. À sa dix-huitième session, le Comité a examiné un rapport d'activité établi par le chef de projet et le secrétariat. Lors des débats prolongés sur la question, certains membres se sont dits sceptiques tandis que d'autres ont jugé de manière plus pragmatique qu'il fallait « se lancer ».

17. Le Comité a décidé de demander aux coprésidents de nommer quatre membres clefs du groupe de référence, qui seront chargés de faire avancer le processus, ainsi que de demander à ses membres de faire connaître le réseau dans leurs organisations respectives pour pouvoir créer un groupe de référence élargi. Le Comité a aussi décidé que les modérateurs (nommés par les coprésidents) devraient former un groupe LinkedIn, prendre contact avec les membres du groupe de référence élargi et engager la discussion. Il a également décidé que les membres clefs du groupe étudieraient la possibilité de constituer une structure plus officielle pour le groupe et feraient rapport au Comité à sa dix-neuvième session sur ces deux questions, après quoi le Comité envisagerait de nouveau d'établir un comité de l'Institut international de statistique. Le Comité a accueilli avec satisfaction et accepté avec plaisir l'offre que lui avait faite EUROSTAT de continuer de fournir des services de secrétariat limités au réseau.

D. Inventaire des normes statistiques mondiales

18. À sa quarante et unième session, tenue en février 2010, la Commission de statistique avait donné pour mandat au Comité de dresser et tenir à jour un inventaire des normes statistiques mondiales (voir E/2010/24, décision 41/111). L'équipe du Comité chargée de ce projet, composée de la Commission économique pour l'Europe, de la Division de statistique, de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail, avec l'appui de l'Institut national de

statistique et de géographie du Mexique (Instituto Nacional de Estadística y Geografía), a présenté un rapport d'activité à la Commission à sa quarante-deuxième session (E/CN.3/2011/30).

19. À sa dix-septième session, le Comité a examiné un document de réflexion sur le projet d'inventaire des normes statistiques mondiales établi par la CEE, et la Division de statistique a présenté un prototype d'inventaire. Ce document de réflexion offrait une description détaillée des produits attendus du projet pendant la première phase : couverture et portée, classification de normes, modèle de présentation des contenus, fonctionnalité, tenue à jour et plate-forme. Pour le prototype, c'est le Système de comptabilité nationale de 2008 qui a été utilisé.

20. S'agissant de la portée initiale de l'inventaire, le Comité a décidé d'adopter une approche concrète, axée sur les normes adoptées par les organes statistiques intergouvernementaux compétents, les principales publications méthodologiques officielles des membres du Comité et les classifications statistiques reconnues à l'échelle internationale. Les normes sont classées selon la nomenclature de la base de données des activités statistiques internationales tenue à jour par la CEE, de sorte que, pour aider les usagers à trouver les normes pertinentes, il est possible de renvoyer une norme donnée à plus d'un domaine statistique. S'agissant de la teneur de chaque norme, un modèle de base est utilisé pour donner certaines données fondamentales, à savoir la désignation officielle complète, la version, la date d'adoption et/ou de publication, les versions précédentes, une brève description, les détails de l'organisation ou des organisations qui suivent la norme considérée, les domaines statistiques, le type de norme, les références/liens, les langues (voir également l'annexe II). En limitant l'information au strict minimum et en fournissant dans la mesure du possible un lien vers la norme, la publication elle-même, ou les pages Web qui comportent des renseignements supplémentaires sur la norme, on espère qu'il sera possible de tenir l'inventaire à jour. Une simple plate-forme wiki en forme l'ossature technique. Elle permet aux usagers de faire des recherches par mots clefs, domaines statistiques ou organisations. L'inventaire sera réalisé en anglais seulement au départ. Compte tenu de la volonté de la Commission de statistique de donner accès à l'information dans des langues différentes, on étudiera à la fin de la phase initiale les moyens de passer au plurilinguisme. Il faut noter à cet égard que lorsqu'une norme peut être consultée sur Internet dans plusieurs langues, les liens sont d'ores et déjà proposés dans le système. Comme un certain nombre de connaissances spécialisées sera nécessaire pour tenir à jour l'inventaire, un seul administrateur ne pourra jamais suivre l'évolution de la situation dans tous les domaines statistiques. C'est la raison pour laquelle il a été suggéré de constituer un conseil éditorial, appuyé par des éditeurs de domaine spécialisés dans les différentes sphères statistiques. La Division de statistique hébergera et administrera le site Web de l'inventaire et les autres membres du Comité et les organisations nationales sont fortement encouragées à y faire référence et y renvoyer.

21. À la dix-huitième session du Comité, la Division de statistique a présenté un prototype avancé de l'inventaire, avec 95 normes données par 12 organisations. Le Comité a fourni des orientations sur plusieurs questions techniques spécifiques et approuvé un calendrier pour l'établissement de la version finale de l'inventaire. Il a en particulier décidé que l'inventaire serait présenté aux États Membres pendant la quarante-troisième session de la Commission de statistique dans le cadre d'un document technique, ainsi que lors d'une démonstration à l'occasion d'une réunion

organisée en marge. Une proposition de structure de gouvernance pour l'inventaire, fondée sur un conseil éditorial, sera présentée au Comité à sa dix-neuvième session.

E. Activités de renforcement des capacités statistiques des organisations internationales dans les pays en développement

22. Après une table-ronde, le Comité a décidé par consensus à sa seizième session qu'en dépit des progrès accomplis pour coordonner les activités de renforcement des capacités statistiques, il convenait de continuer de prêter attention à cette question d'importance. Il a donc examiné de manière plus approfondie les questions de coordination des activités de renforcement des capacités à sa dix-huitième session, sur la base d'un document établi par la Banque mondiale et le secrétariat du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) et d'un exposé fait par un membre d'EUROSTAT.

23. Le Comité a salué l'initiative visant à rendre les travaux statistiques plus visibles dans le cadre des politiques de développement. Il a en particulier fait des observations pour contribuer à la finalisation du projet de plan d'action de Busan pour les statistiques.

24. S'agissant du développement de mécanismes efficaces d'établissement de rapports pour les activités de coopération technique des organisations internationales, le Comité a pris note à sa dix-septième session d'un document sur les *Rapports des partenaires sur le soutien aux activités statistiques-PRESS*, présenté par le secrétariat de PARIS21, qui y décrit son expérience dans la formulation d'un cadre logique, en donnant un aperçu de sa teneur et de ses objectifs, et identifie les indicateurs et les enseignements qu'il a pu tirer du processus. EUROSTAT a présenté un exemple d'utilisation des données figurant dans le rapport de 2010 pour l'analyse.

25. PARIS21 a remercié les membres qui lui avaient communiqué des informations et fait part de leurs observations en 2010 et noté à cet égard que l'exercice pourrait représenter un bon outil de coordination si tous les partenaires financiers et techniques s'y prêtaient. Les membres du Comité ont été encouragés à participer à l'exercice pour 2011 ainsi qu'à répondre à l'enquête sur le rôle de PARIS21 à l'appui du développement des statistiques. Les réponses reçues permettront à PARIS21 d'évaluer l'impact de ses travaux et d'adapter son approche aux besoins. À cet égard, les membres du Comité ont été informés que les nouvelles questions sur les mécanismes de coordination et l'alignement de l'aide sur les stratégies nationales de développement des statistiques figurant dans le questionnaire PRESS pour suivre les progrès accomplis en ce qui concerne le cadre logique serviront aussi pour le rapport PRESS de 2011.

F. Utilisation de sources de données différentes pour la production des statistiques internationales

26. Après son examen de l'utilisation par les organisations internationales de données non officielles pour l'établissement d'imputations et d'estimations, à partir d'un rapport établi par l'Organisation mondiale du commerce, le Comité avait

conclu qu'une nouvelle équipe spéciale devrait être créée et chargée de définir, sur la base des travaux existants, les meilleures pratiques de combinaison de différentes sources de données pour produire des statistiques internationales, en tenant compte des questions de la transparence des méthodes utilisées, de la stabilité des sources de données et de l'assurance de la qualité. Cette équipe spéciale était dirigée par la CEE.

27. À sa dix-septième session, le Comité a pris note d'un rapport d'activité établi par la CEE en consultation avec l'équipe spéciale. Il a jugé que ce document était intéressant mais qu'il ne permettait pas de tirer des conclusions, au regard des nombreux processus différents suivis par les organisations internationales, qui sont partiellement administratifs, politiques ou analytiques par nature. À cet égard, l'établissement d'un ensemble de directives pour combiner plusieurs sources de données afin de produire des statistiques internationales a été vu par certains membres comme difficilement faisable ou gérable. Il a été proposé de réaliser à la place des études de cas ou d'axer les efforts sur certains domaines spécifiques.

28. À sa dix-huitième session, le Comité a entendu un exposé d'un représentant de la CEE et accepté l'offre de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui se proposait de diriger à l'avenir l'équipe spéciale. Étant donné l'importance de la question aux yeux de certains membres, le Comité a prié l'équipe spéciale de poursuivre ses travaux et de lui faire rapport à sa dix-neuvième session.

G. Diffusion de microdonnées par les organisations internationales

29. À sa dix-septième session, le Comité a pris note d'un document établi par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au nom de l'équipe spéciale sur la question de la diffusion des microdonnées. L'équipe spéciale avait examiné avec soin les principes et directives en vigueur en ce qui concerne les bonnes pratiques de gestion de la confidentialité des statistiques et était arrivée aux conclusions suivantes : a) ces principes et directives concernaient essentiellement les travaux des bureaux de statistique nationaux; b) les aspects opérationnels de l'accès des microdonnées dans le contexte des organisations internationales n'avaient toujours pas été étudiés; et c) il était la plupart du temps envisageable de modifier les principes et directives en vigueur pour les bureaux de statistique nationaux pour les aligner sur les besoins des organisations internationales, sauf à considérer deux problèmes : la difficulté à définir juridiquement à l'échelle internationale l'accès aux microdonnées et la question de la propriété des ensembles de données, qui doit être examinée plus en détail par les organisations internationales. L'équipe spéciale a fait savoir au Comité qu'il serait souhaitable qu'il engage un débat à ce sujet.

30. Le Comité a par la suite entendu, à sa dix-septième session, un exposé d'un représentant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime axé sur un questionnaire établi par l'équipe spéciale qui lui avait été soumis préalablement pour qu'il puisse faire part de ses observations et qu'il avait affiché sur son site Web. Le Comité s'est également réjoui que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ait rejoint l'équipe spéciale et il a accepté l'offre que celui-ci lui avait faite de présider l'équipe spéciale à l'avenir. Le Comité a prié l'équipe spéciale de

finaliser le questionnaire, de poursuivre ses travaux et de lui faire rapport à sa dix-neuvième session.

H. Statistiques sur la sécurité alimentaire

31. À sa dix-septième session, le Comité a entendu un exposé d'un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les statistiques concernant la sécurité alimentaire. La FAO a informé le Comité des initiatives qui avaient été prises pour renforcer le système d'information sur la sécurité alimentaire à plusieurs niveaux et réaffirmé que le système statistique mondial devait jouer un rôle dans le développement de celui-ci et que les services de statistique des différentes organisations internationales devaient prendre des initiatives plus volontaires pour fixer le programme de leurs organisations sur la question. Étant donné l'importance de la sécurité alimentaire sur le plan mondial, le Comité a conseillé à la FAO de porter la question à l'attention de la Commission de statistique. À sa dix-huitième session, le Comité a examiné un document plus détaillé de la FAO sur l'établissement de normes et la coordination internationale des statistiques concernant la sécurité alimentaire.

32. Le Comité a décidé de créer une équipe spéciale chargée des statistiques sur la sécurité alimentaire pour qu'elle présente si possible un document à la quarante-quatrième session de la Commission de statistique, en 2013, à l'occasion de laquelle la Commission entendait étudier la question. Cette équipe spéciale sera dirigée par la FAO. Il lui a aussi été demandé de faire rapport au Comité à sa dix-neuvième session en lui présentant un projet de mandat et de procédures.

I. Le Comité de coordination des activités statistiques et le système statistique mondial

33. À la suite d'une demande qui lui a été faite pendant sa seizième session à Vienne de bien vouloir déterminer son programme de travail plus à l'avance, le Comité a été informé à sa dix-septième session par la Division de statistique du programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique. Il a retenu deux moyens de se montrer davantage tourné vers l'avenir : a) formuler des positions communes sur des points déjà inscrits au programme; ou b) proposer de nouveaux points.

34. EUROSTAT a informé le Comité de l'état d'avancement des travaux du Groupe des Amis de la présidence sur les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 1993, lors de ses deux sessions de 2011. À la dix-huitième session du Comité, la Banque mondiale l'a informé de l'état d'avancement du cycle du Programme de comparaison internationale en cours. La FAO a fait savoir au Comité qu'un plan d'action était en cours d'élaboration pour améliorer les statistiques agricoles. La Division de statistique a présenté son programme de travail à l'appui du nouveau Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. D'autres questions transversales ont été abordées, notamment les progrès accomplis dans le recensement en cours, le Plan d'action de Busan, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit se dérouler à Rio de Janeiro (Brésil), du 20 au 22 juin 2012 et l'initiative d'Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX).

J. Autres questions examinées

35. À sa dix-septième session, le Comité a pris note d'un rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur la première réunion des partenaires du développement des statistiques dans la région Asie-Pacifique, qui décrivait les résultats de la mise en place du premier mécanisme régional informel de coordination des donateurs en vue du développement des statistiques. Pendant la réunion de décembre 2010, ce partenariat a été institutionnalisé. La deuxième réunion s'est déroulée en marge de la dix-huitième session du Comité. À cet égard, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a proposé au Comité de prévoir du temps pour un bref examen des questions de coordination régionale lors de ses prochaines réunions.

36. À sa dix-huitième session, le Comité a pris note de la note d'information sur les enquêtes auprès des ménages sur les migrations internationales soumise par EUROSTAT. L'auteur de ce document, qui l'a présenté, a décrit le projet qui consistait à collecter des données dans les pays MEDSTAT sur les facteurs et les conséquences des migrations internationales, en couvrant de nombreux aspects comme l'émigration, les migrations de retour, les migrations forcées, les migrations de personnes extrêmement qualifiées, les migrations irrégulières, les types de transferts de fonds et leur utilisation, et les comportements, les attitudes, les perceptions et les valeurs culturelles des pays en ce qui concerne les migrations internationales.

37. Toujours à sa dix-huitième session, la Division de statistique a abordé avec le Comité la question de l'ouverture prochaine de la quarante-troisième session de la Commission de statistique, en l'informant en particulier qu'après consultation avec les États Membres, l'examen du point de l'ordre du jour provisoire intitulé « Principes régissant les activités statistiques internationales » avait été reporté à plus tard, après la conclusion de l'examen des « Principes fondamentaux de la statistique officielle », probablement en 2013 ou 2014.

38. La Division de statistique a par ailleurs invité le Comité à envoyer au secrétariat des suggestions sur les moyens d'améliorer le site Web du Comité.

39. S'agissant des questions de participation, le Comité a déploré l'absence du Programme des Nations Unies pour le développement à sa dix-huitième session. Il a demandé aux coprésidents d'en faire part aux responsables du Programme des Nations Unies pour le développement et de les prier d'assister à l'avenir à ses réunions.

K. Questions administratives

40. Le Comité a remercié les deux coprésidents ainsi que toute l'équipe pour leur direction fructueuse. M. Laurencin a ensuite été réélu Coprésident pour un deuxième mandat. M. Bier a aussi été élu Coprésident du Comité pour la période 2012-2013.

41. Le Comité a décidé que sa dix-neuvième session se déroulerait à New York, le 27 février 2011 dans la matinée, en marge de la quarante-troisième session de la Commission de statistique. Le Comité a accepté avec plaisir l'invitation que lui avait faite la Banque centrale européenne d'accueillir sa vingtième session à Francfort, en septembre 2012.

Annexe I

Membres du Comité de coordination des activités de statistique*

Banque africaine de développement
Institut arabe de formation et de recherches statistiques
Banque asiatique de développement
Banque des règlements internationaux
Communauté des Caraïbes
Banque centrale européenne
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Agence internationale de l'énergie atomique
Organisation internationale du Travail
Fonds monétaire international
Union internationale des télécommunications
Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants
Organisation de coopération et de développement économiques
Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle
Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques
EUROSTAT
Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Programme des Nations Unies pour le développement
Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Europe
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

* Au mois de novembre 2011.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
Division de la population du Département des affaires économiques et sociales
Fonds des Nations Unies pour la population
Division de statistique
Banque mondiale
Organisation mondiale de la Santé
Organisation mondiale du tourisme
Organisation mondiale du commerce

Annexe II

Modèle de présentation des contenus proposé pour l'inventaire des normes statistiques mondiales

<i>Élément</i>	<i>Description</i>
Nom	Désignation officielle complète de la norme, accompagnée de variantes et acronymes éventuels
Version	Version de la norme (s'il y a lieu)
Entrée en vigueur	Date à laquelle la norme a été adoptée (ou publiée)
Versions précédentes	Références et liens vers des versions précédentes de la norme
Description	Brève description de la norme, y compris son objet, l'usage auquel elle est destinée et ses liens avec d'autres normes
Organisation chargée de sa tenue	Organisation ou groupement chargé d'approuver et de tenir à jour la norme
Domaine(s) statistiques(s)	Domaine(s) dans le(s)quel(s) la norme est utilisée (selon la nomenclature de la base de données des activités statistiques internationales)
Type de norme	Catégories : a) Concepts et définitions b) Classifications c) Méthodes et procédures (Note : d'autres catégories pourront être ultérieurement ajoutées, au besoin.)
Références	Références et liens vers la norme et toute autre source d'information qui permette de comprendre ou d'appliquer la norme
Langue	Langue(s) de publication de la norme
Dernière date de mise à jour/validation	Date à laquelle l'information ci-dessus a été mise à jour ou validée pour la dernière fois